

**Procès-verbal du conseil municipal de
Senillé Saint-Sauveur du 28 mai 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SENILLE SAINT SAUVEUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PEROCHON, Maire.

Étaient présents : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : BOISGARD Stéphanie, COUTANT Emilie, GUYONNET Géraldine, NISCOISE Nathalie, POIDEVIN Estelle, RENE Sophie, TRIPHOSE Alizée, MM : BEAUCHAINE David, GARCIA Didier, LEFEBVRE Samuel, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky, PENVEN Yoann, NIVERT Bruno, ROUET Brice.

Excusés ayant donné procuration :

Mme CHARTIER Stéphanie à M. MARTIN Dominique
Mme GANGLOFF Mathilde à Mme BOISGARD Stéphanie
Mme RIBREAU Elodie à M. GARCIA Didier
M. FONTAINE Christian à M. MEHL Bruno
M. VAN DE VELDE Michel à Mme GUYONNET Géraldine
Mme COMMUNEAU Hélène à Mme POIDEVIN Estelle

Absent : M. ROUET Brice

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

L'ordre du jour :

Introduction :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du dernier procès-verbal

Délibérations :

- 1-Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs CCID
- 2-Motion contre la désignation des Départements comme « chef de file » des services publics de l'énergie
- 3-Vote des tarifs des séjours 2026 au centre de loisirs
- 4-Approbation de la redevance d'occupation du domaine public SRD

Rapport des commissions et délégués :

- Communication
- Animations

Informations et questions diverses

Mme COUTANT Emilie est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 30 avril 2026.

Délibérations :

1-Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs CCID

Monsieur le Maire rappelle que L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président ; 6 commissaires.

À l'issue des élections municipales, les commissions communales des impôts directs (CCID) doivent être renouvelées. Il revient au directeur départemental des finances publiques de désigner les commissaires, sur proposition du nouveau conseil municipal.

Cette désignation doit être réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération du conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :
12 noms pour les commissaires titulaires ; et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les commissaires suivants :

M. SENE Jean-Michel	M. GUILLY Jean
M. CARRÉ Laurent	M. CHARRIER Jean
M. AURIOUX Alain	M. VAUCELLE Phillippe
M. ROUET Géraud	Mme TARTARIN Marie-Josephe
M. MARTIN Michel	M. TARTARIN Daniel
Mme FAVARD Marylène	M. MALLET Bernard
M. MARECHAUX Alain	M. GOURBEAU Médéric
M. BERGER Damien	M. PERROCHON Guy
Mme ANTIER Annie	M. CARRE Jean-Philippe
Mme FONTAINE Isabelle	M. MICHAUD Bernard
Mme MARTIN Michelle	Mme PREDEAU Sylvie
Mme DEBLAISE Brigitte	M. GARRIGA Joseph

2-Motion contre la désignation des Départements comme « chef de file » des services publics de l'énergie

Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment sur le plan local.

Le Syndicat ENERGIES VIENNE a été avisé de la proposition du Gouvernement français, dans le cadre de ce nouvel acte de décentralisation, de reconnaître au département un rôle de « chef de file » en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal.

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies a dénoncé ce projet dans un communiqué du 18 décembre 2025.

En effet, la distribution d'électricité fait partie des compétences attribuées au bloc communal depuis une loi de 1906, qui constitue l'acte de naissance de ce service public local.

Pour des raisons de technicité et d'efficacité, il est plus que jamais essentiel que cette compétence, et notamment le contrôle ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux à basse tension situés sur le territoire des communes rurales, demeurent assurés par le syndicat d'énergie, structure spécialisée et de proximité plutôt que par une structure généraliste.

A travers leur syndicat d'énergie, doté d'une ingénierie spécialisée et d'une gouvernance exercée au plus près des réalités du terrain, les communes rurales entendent demeurer un acteur de l'aménagement de leur territoire et de la mise en œuvre de la transition énergétique sur celui-ci.

Si cette compétence devait être transférée au département, ou bien même si celui-ci se contentait d'un rôle de chef de file des réseaux de distribution d'électricité, il en résulterait une très probable réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs via le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants.

Vu le communiqué adopté par la FNCCR le 18 décembre 2025 afin d'appeler à maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande au gouvernement :

- **de renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;**

- de maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- de ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contre productive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

3-Vote des tarifs des séjours 2026 au centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a récupéré la gestion du Centre de loisirs La Récré depuis le 1er janvier 2026.

Dans la continuité des années passées, le centre de loisirs souhaite organiser pour la période estivale deux séjours aux enfants.

Mme Guyonnet, adjointe enfance jeunesse, présente au conseil municipal les projets de séjour :

-1er séjour en juillet au parc des Petites Minaudières à St-Sauveur : activités et encadrement par des animateurs,

-2e séjour en août à Lathus, mutualisé avec la MCL de la Roche-Posay : activités, encadrement et transport.

La tarification doit répondre à des règles sociales de quotient familial (QF) préconisée par la CAF. Mme Guyonnet présente les tarifs d'un séjour de 4 nuits avec encadrement, activités et repas compris :

QF	1	2	3	4	5	6
TARIFS	140 €	143 €	146 €	150 €	153 €	156 €

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

-accepte les deux séjours présentés,

-décide de fixer les tarifs pour un séjour de 4 nuits comme présenté ci-dessus pour l'année 2026.

4-Approbation de la redevance d'occupation du domaine public SRD

M. le Maire rappelle au conseil que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

Il précise au conseil que les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% sur votre commune). Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

Considérant ce calcul, le montant de la redevance s'élève à 245 €.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2026 pour un montant de 245 €.

Rapport des commissions et délégués :

-Communication

Présentation des différents outils numériques.

Création du « fil du Chaudet », journal communal publié en juin 2026. Remerciements à la commission sur le travail urgent et la participation. Distribution du bulletin : revoir le listing des tournées.

Projets de réflexion sur les outils numériques.

-Animations

Présentation des activités de l'été à Mme Tinland, correspondante Nouvelle République.

Marché gourmand : appel aux bénévoles pour l'installation à 8h00.

Balade musicale : 150 inscrits dont musiciens, les personnes du conservatoire de musique et les personnes non inscrites (pas obligation d'inscription). Installation le 6 juin.

Journées du patrimoine : exposition dans le cloître de l'église Sainte Antoine le dimanche.

-Cadre de vie :

Étudier les devis reçus sur différents projets : réunir la commission

Plaquettes de bois installées dans les massifs. Entretien des massifs au fur et à mesure.

Broyage des accotements depuis le 20 avril : un 1^{er} passage a été effectué sur l'ensemble de la commune et le 2^e passage est en cours.

Travaux de voirie :

-Rue de Bernusson début de semaine prochaine et pour les autres voies les semaines suivantes.

Projet de changement de système de chauffage dans les bâtiments communaux : projets en cours sur la géothermie.

Informations et questions diverses :

-Point sur le jury d'assise.

-CAUE : conseils en architecture, urbanisme et environnement. Monsieur le Maire informe le conseil de l'adhésion au CAUE pour 2026 pour certains projets.

-Fête des écoles le 26 juin à Senillé.

-Sécurité routière : carrefour de la Bicoque RD79 St-Sauveur : voir avec le Département

-Présentation du dossier des subventions aux associations : réfléchir sur le mode opératoire pour 2027.

-Élections sénatoriales le 5 juin : Désignation des 7 titulaires et 4 suppléants

-Projet de méthanisation à Bellevue - St-Sauveur.

-Question/Réponse : animateurs diplômés en périscolaire et extrascolaire, demande de casier judiciaire, les nouveaux animateurs sont accompagnés d'un titulaire.

Dates à retenir :

-Cadre de vie : 2 juin à St Sauveur à 18h30

-Réunion comité de pilotage le 16 juin avec rencontre du personnel vers 20h.

-Communication : 15 juin à 18h30 à Senillé et 7 septembre à 18h30 à St sauveur

-Finances : 9 juin à 18h30 à Senillé

Fin de séance à 21h25

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
M. Gérard PÉROCHON

